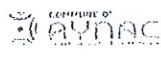


Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
 Reçu en préfecture le 27/02/2024  
 Publié le 27/02/2024  
 ID : 046-214600124-20240219-6PROJETFRES-DE



**EXTRAIT DU  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL  
 MUNICIPAL**

Commune de AYNAC  
 PLACE DU FOIRAIL  
 46120 AYNAC

**Département**  
 LOT  
**Arrondissement**  
 FIGEAC  
**Canton**  
 SAINT-CERE

**Séance du 19 février 2024**

**Délibération : N° 6/2024**

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 19 Février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL.46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 13  
 Présents : 10  
 Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 06 février 2024

**Présent(s) :** Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Didier THAMIE  
 - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Martine MERLIN - Damien  
 POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

**Absent(s) :** Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEOIS / Absents : Jessica DAVID - Jean-François AYROLES

**Secrétaire de séance :** M LEONARD Hervé

Projet fresque murale à l'ancien lavoir

**DELIBERATION**

Le Maire rappelle que dans sa délibération n°35/2023 du 23 octobre 2023, le conseil municipal a confié à l'Association Histoires Peintes, la réalisation d'une fresque murale sur le mur de l'ancien lavoir, pour un montant de 3545 Euros TTC.

Lors de cette séance à laquelle ont été conviés des membres de la commission extra-municipale, ces derniers nous présentent trois projets de l'artiste.

**DECISION**

Après cette présentation, suivi d'un débat particulièrement enrichissant, le conseil municipal décide :

- de valider le projet n°2.
- de prendre l'extension de la fresque au sol sur environ 1 m- 1m50 moyennant un forfait de 300 Euros, portant ainsi le projet global à 4145 Euros.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 0

2024/02/19

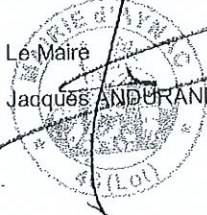
Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le 27/02/2024  
ID: 046-214600124-20240219-6PROJETFRES-DE

Emis et rendu exécutoire  
le 27 février 2024  
Reçu en Préfecture  
le 27 février 2024  
Publié ou notifié  
le 27 février 2024

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 19 février 2024

Le Maire  
Jacques ANDURAND



2024/02/19

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 046-214600124-20240219-5REMCAU-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

**Département**

LOT

**Arrondissement**

FIGEAC

**Canton**

SAINT-CERE

Séance du 19 février 2024

Délibération : N° 5/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Didier THAMIE  
- Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Martine MERLIN - Damien  
POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEOIS / Absents : Jessica DAVID - Jean-  
François AYROLES

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Remboursement caution. Départ d'un logement communal

## DELIBERATION

Le Maire informe le conseil municipal que Mm Julie ESTRADÉ locataire du logement communal situé à l'étage de l'école primaire nous a fait connaître son intention de quitter le logement à compter du 3 février 2024.

L'état contradictoire de sortie des lieux s'est déroulé le 3 février 2024. Le dernier n'a pas relevé d'anomalie ou de dégradation particulière.

Il est proposé de restituer l'intégralité de la caution soit la somme de 275.48 Euros.

## DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le 23/02/2024  
ID: 0464214600124-20240219-5REMCAU-DE

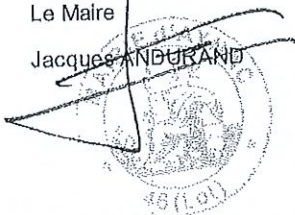
Emis et rendu exécutoire  
le 23 février 2024  
Reçu en Préfecture  
le 23 février 2024  
Publié ou notifié  
le 23 février 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

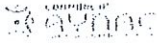
En Mairie, le 19 février 2024

Le Maire

Jacques ANBURAND



2023/02/19



Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le 23/02/2024  
ID : 046-214600124-20240219-4TVXEGLISE-DE

## EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
LOT  
Arrondissement  
FIGEAC  
Canton  
SAINT-CERE

Séance du 19 février 2024

Délibération : N° 4/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 19 Février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 06 février 2024

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Didier THAMIE  
- Robert BALBARIE - Magalie LOBGEAIS - Martine MERLIN - Damien  
POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEAIS / Absents : Jessica DAVID - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Eglise - Travaux de restauration pour la mise en volée de la cloche

### DELIBERATION

Le Maire informe le conseil municipal que depuis quelques mois, certains habitants se plaignent du non fonctionnement des cloches de l'église.

La société BROUILLET de Noailles (19) spécialisée dans ce domaine nous fait part de phénomènes d'usure de certaines pièces importantes de nature à compromettre la mise en volée de la cloche.

Le devis de réparation s'élève à 2874 Euros HT.

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le 23/02/2024  
ID: 0461214600124-20240219-4TVXEGLISE-DE

Emis et rendu exécutoire  
le 23 février 2024  
Reçu en Préfecture  
le 23 février 2024  
Publié ou notifié  
le 23 février 2024

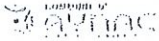
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 19 février 2024

Le Maire

Jacques ANTOURAND





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

**Département**

LOT

**Arrondissement**

FIGEAC

**Canton**

SAINT-CERE

Séance du 19 février 2024

**Délibération : N° 3/2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Didier THAMIE  
- Robert BALBARIE - Magalie LOBGEAIS - Martine MERLIN - Damien  
POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEAIS / Absents : Jessica DAVID - Jean-  
François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Travaux de mises aux normes des bâtiments communaux suite au dossier rapport SOCOTEC

### DELIBERATION

Le Maire informe le conseil municipal que suite au dernier rapport SOCOTEC en date du 03/08/2023, il convient de réaliser des travaux de mises aux normes sur certains bâtiments communaux.

L'entreprise Patrick ROQUES domiciliée à Leyme nous propose à réaliser cette prestation pour un montant de 2665.20 Euros TTC.

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

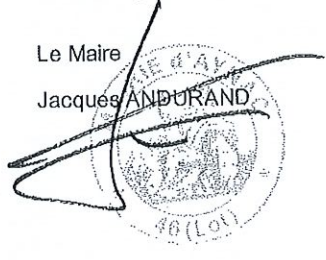
Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le 23/02/2024  
ID: 046-214600124-20240219-3TVXBAT-DE

Emis et rendu exécutoire  
le 23 février 2024  
Reçu en Préfecture  
le 23 février 2024  
Publié ou notifié  
le 23 février 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 19 février 2024

Le Maire  
Jacques ANDURAND



2023/02/19



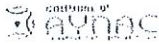
Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 046-214600124-20240219-2ADRESSAGE-DE

## EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

**Département**

LOT

**Arrondissement**

FIGEAC

**Canton**

SAINT-CERE

**Séance du 19 février 2024**

**Délibération : N° 2/2024**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 19 Février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 06 février 2024

**Présent(s) :**

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Didier THAMIE  
- Robert BALBARIE - Magalie LOBGEAIS - Martine MERLIN - Damien  
POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

**Absent(s) :**

Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEAIS Absents : Jessica DAVID - Jean-François AYROLES

**Secrétaire de séance :** M LEONARD Hervé

Mission adressage - Mise en place des poteaux et plaques d'adressage sur les voies communales -  
Examen devis

### DELIBERATION

Il est demandé à M. Didier THAMIE de quitter la séance. Le Maire rappelle que nous sommes dans la dernière étape de l'adressage de la commune.

Il convient donc de réaliser la mise en place des poteaux et des plaques d'adressage pour les voies communales, soit environ 82 poteaux.

Après consultation auprès de plusieurs sociétés, le devis de l'entreprise THAMIE soit la mieux disante pour un montant de 5400 Euros HT.

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide ce devis et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

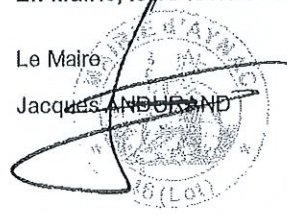
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le 23/02/2024  
ID: 046-214600124-20240219-2ADRESSAGE-DE

Emis et rendu exécutoire  
le 23 février 2024  
Reçu en Préfecture  
le 23 février 2024  
Publié ou notifié  
le 23 février 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 19 février 2024  
Le Maire  
Jacques ANDURAND



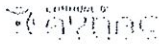
Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 046-214600124-20240219-1-CABINEMEDI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

**Département**

LOT

**Arrondissement**

FIGEAC

**Canton**

SAINT-CERE

**Séance du 19 février 2024**

**Délibération : N° 1/2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 19 Février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL, 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 06 février 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Didier THAMIE  
- Robert BALBARIE - Magalie LOBGEAIS - Martine MERLIN - Damien  
POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEAIS Absents : Jessica DAVID - Jean-  
François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

**Projet cabinet médical - Modification enveloppe financière du projet au stade DCE**

### DELIBERATION

Le Maire rappelle que dans sa délibération n°39/2023 du 7 décembre dernier, le conseil municipal avait validé l'enveloppe budgétaire du projet visé en objet au stade APD.

En peaufinant le projet au stade DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), nous nous sommes rendus compte de la nécessité d'inclure des travaux VRD.

En conséquence, l'enveloppe budgétaire travaux s'élèverait dorénavant à 99031,57 Euros HT au lieu de 86247,67 Euros HT.

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

-de valider le nouveau montant de l'opération.

-d'autoriser le Maire à rechercher les subventions.

-de lancer les consultations auprès des entreprises pour la réalisation de cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 22/02/2024  
Reçu en préfecture le 22/02/2024  
Publié le 23/02/2024  
ID: 046:214600124-20240219-1CABINEMEDI-DE

Emis et rendu exécutoire  
le 22 février 2024  
Reçu en Préfecture  
le 22 février 2024  
Publié ou notifié  
le 22 février 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 19 février 2024  
Le Maire  
Jacques ANDURAND

